

**Elections Prud'homales - Présidence des bureaux de vote -  
Communication de M. le Député-Maire.**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je tiens à signaler à ceux qui seraient disponibles le 9 décembre, qu'ils seront les bienvenus pour présider les bureaux de vote. Il y aura 29 bureaux de vote ouverts pour les élections prud'homales du mercredi 9 décembre et ce sont les mairies qui ont en charge leur tenue. Un courrier vous sera adressé pour demander votre participation.

Dont acte.